

Fribourg le 14 juillet 1902

Monsieur le Chanoine !

En réponse à votre honorée  
lettre de ce jour, je me fais un  
plaisir de vous adresser ma  
petite brochure publiée en 1860  
sur Notre-Dame de Fribourg.

C'est le seul exemplaire qui me  
reste et j'ai dû le détacher d'un  
volume relié. Aussi je vous prie  
de me le rendre après usage.

Je ne sache pas que cet  
opuscule ait été traduit en  
allemand. (Vous confondez peut-  
être avec l'édition allemande  
de la vie du B<sup>e</sup> Cansinus de mon  
frère Meliodore Roemy). Dans  
tous les cas, si vous traduisez  
en allemand quelques passages

De ma brochure, vous voudrez  
bien me les communiquer.

Agnez, Monsieur le  
Chanoine! l'assurance de ma  
considération distinguée

Cher Evêque

Cure de l'Hôpital

*Ch. Raemy, Curé de l'Hôpital*

# NOTRE-DAME DE FRIBOURG

## NOTICE HISTORIQUE

SUR CE SANCTUAIRE DE MARIE

par

LE CHANOINE RAEMY

SOUVENIR DU MOIS DE MARIE

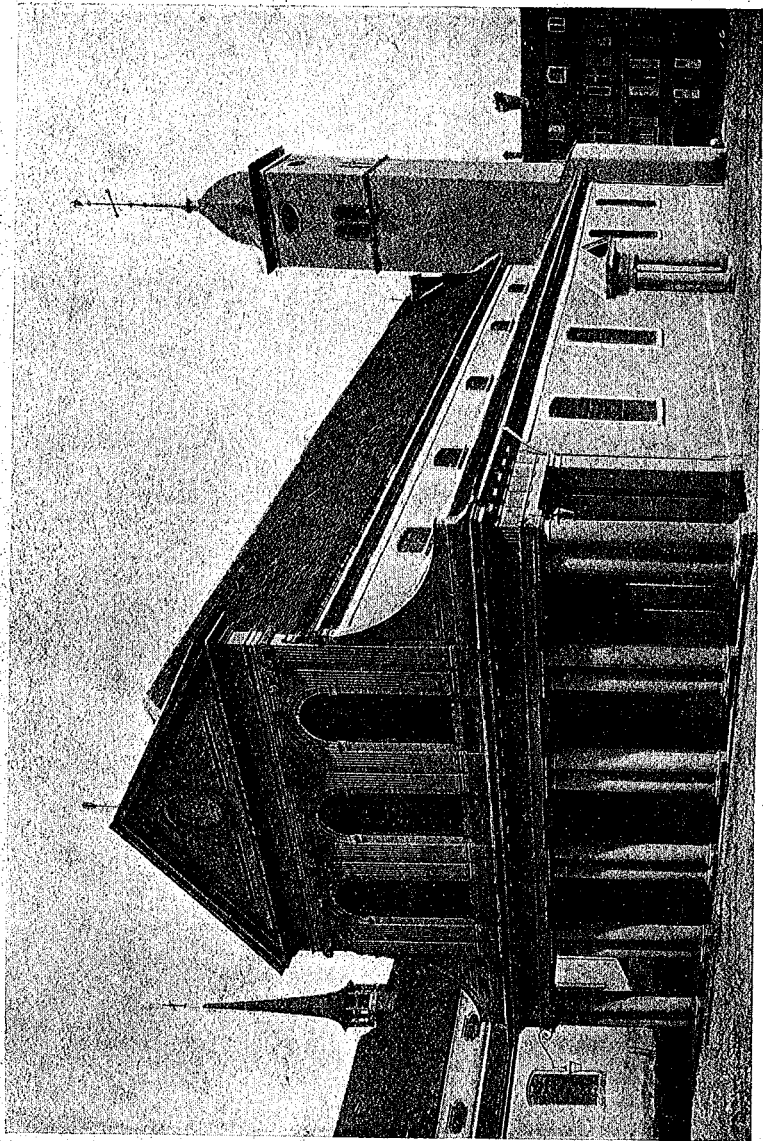
Avec permission des supérieurs ecclésiastiques.

Prix : 30 centimes.

FRIBOURG

IMPRIMERIE DE HÉL. RAEMY

1860



Eglise de Notre-Dame de Fribourg

## NOTRE-DAME DE FRIBOURG

On se souvient encore de ce vote solennel et quasi unanime, par lequel la bourgeoisie de Fribourg obtint, le 19 Décembre 1852, la conservation de l'église de Notre-Dame. Une autre preuve non moins remarquable de l'esprit religieux qui anime les habitants de notre ville, c'est l'empressement de toutes les classes de la société, riches, pauvres, maîtres, ouvriers, domestiques, à contribuer pendant plusieurs années, par des offrandes toutes spontanées, à l'extinction d'une grande partie de la dette qui pesait sur cet édifice consacré à la Mère de Dieu. Les réparations exécutées en 1853 s'étaient élevées à environ quarante mille francs, sur

lesquels il ne restait, en 1859, environ plus que onze mille à payer. Ce dernier chiffre, quoiqu'encore considérable, atteste cependant un résultat bien consolant, surtout si l'on réfléchit à la dureté des temps et à la multitude des autres bonnes œuvres auxquelles il a fallu satisfaire. Espérons que la perspective d'un prochain acquittement animera de plus en plus les souscripteurs et bienfaiteurs de Notre-Dame, et que, cette année-ci comme les précédentes, la générosité du public ne se lassera pas plus que le zèle des personnes honorables qui ont bien voulu se charger de recueillir les dons.

Dans le but de témoigner aux collecteurs et aux donateurs une faible marque de notre reconnaissance, nous avons cru utile de réunir, en un petit nombre de pages, quelques données historiques sur ce sanctuaire, que le zèle et la générosité de la bourgeoisie ont préservé d'une ruine imminente. Notre aperçu sera nécessairement très-succinct. L'histoire d'une église n'est d'ordinaire que la répétition quotidienne des mêmes actes religieux et des mêmes opérations intimes de la grâce, par lesquelles Dieu se plaît à sauver chaque jour un grand nombre d'âmes. Il n'y a dans ce tableau rien qui puisse émouvoir les passions, ni piquer vivement

une curiosité mondaine. Toutefois, nous mettrons à profit les quelques documents que nos devanciers nous ont transmis, et nous y trouverons peut-être des considérations propres à entretenir la piété envers la Sainte-Vierge et l'attachement des Fribourgeois pour la seule église de notre ville qui lui soit spécialement consacrée.

### COUP-D'ŒIL HISTORIQUE

#### SUR NOTRE-DAME

Un peuple aussi profondément religieux que celui de Fribourg ne pouvait se dispenser d'avoir une dévotion toute particulière pour l'auguste Mère de Dieu. Si nos ancêtres, suivant la pieuse remarque d'un chroniqueur (*Chronique fribourgeoise*, page 217) eurent à cœur de conserver intacts leurs franchises et privilèges, ils ne furent pas moins soucieux des intérêts spirituels de leur cité, et tandis qu'ils mettaient leur liberté à l'abri de fortes tours et d'une triple ceinture de remparts, ils érigèrent pour la sauvegarde de leur foi cette multitude d'églises et de couvents, qui donne à

notre ville cet aspect pittoresque et distinctif si agréable aux yeux de tout voyageur catholique.

Une des plus anciennes églises de Fribourg — la plus ancienne peut-être, s'il faut en croire Guillimann et d'autres historiens dignes de foi — fut celle de Notre-Dame, qui paraît avoir précédé la fondation de Saint-Nicolas et être antérieure même à l'existence de la cité. C'était primitivement une chapelle, à l'usage des populations disséminées sur les rives agrestes de la Sarine. Les ducs de Zæhringen et leurs devanciers venaient y entendre la messe, lorsqu'ils faisaient résidence dans leur manoir de *Freiburg*, ou château libre, ainsi appelé à cause de sa position élevée et avantageuse. En 1167, une ordonnance de l'évêque diocésain détacha Notre-Dame de la juridiction du curé de Villars-sur-Glâne. En 1201, les murs délabrés de l'antique chapelle firent place à une construction plus spacieuse, et cette date, conservée par une inscription commémorative placée au fond du chœur, peut servir à préciser l'époque de l'érection de Notre-Dame en qualité d'église. En 1417, nous voyons par une bulle de Martin V qu'il y avait en cette église douze prêtres ou desservants, appelés frères mineurs, qui, indépendamment de leurs offices canoniaux, avaient la charge de pro-

curer des secours spirituels aux malades. Quelques-uns d'entr'eux parcouraient les différents pays, pour recueillir des charités dans les villes et diocèses voisins, en faveur de l'Hôpital.

Le Grand Hôpital de Fribourg, qui, d'après Kuenlin, existait déjà en 1248, n'était dans le principe qu'un hospice pour les pèlerins qui se rendaient en Terre-Sainte. A l'instar de tous les établissements de ce genre, il avait été placé sous les auspices de Notre-Dame de Compassion, et formait comme une dépendance de l'église de ce nom. Devenu plus tard propriété bourgeoise, il fut redevable de ses accroissements ultérieurs à la bienveillance des évêques voisins et surtout à la sollicitude paternelle des Souverains Pontifes Martin V et Innocent VIII, qui, par leurs bulles en date du 17 Août 1417 et du 2 Août 1488, favorisèrent et encouragèrent les généreux bienfaiteurs de ce charitable institut. — L'Hôpital était situé primitivement dans le voisinage de Notre-Dame, à la place des arcades, près de la petite promenade connue sous le nom de *Bletz*. Le clergé de Notre-Dame desservait l'Hôpital, quant à la partie spirituelle, et un de ses plus jeunes membres en remplissait ordinairement les fonctions de curé. Cet état de choses dura jusque vers la

fin du dix-septième siècle où l'Hôpital fut transféré sur les Places \*. Cette translation ne fit point cesser les devoirs qui incombaient à cet établissement. En vertu de diverses donations faites expressément dans ce but, l'Hôpital est chargé d'entretenir l'église de Notre-Dame et en particulier le chœur, la sacristie et le clocher, ainsi que de pourvoir aux dépenses du culte et de fournir une partie du traitement des chanoines \*\*. C'est aussi pour ce motif et en mémoire des antiques liens qui unissaient les deux instituts, que le clergé de Notre-Dame se rend plusieurs fois dans l'année à l'Hôpital, pour y chanter des offices et remplir d'autres fonctions ecclésiastiques, entr'autres aux solennités des St<sup>s</sup> Innocents, de St-Antoine, du Vendredi-Saint, de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

Le clergé de Notre-Dame, que nous avons vu si nombreux au quinzième siècle, fut, par une décision

(\*) La bâtisse du nouvel Hôpital commença en 1681, sous la direction de l'architecte Rossier, qui le modela sur le plan de l'Hôpital de Milan. La première pierre de l'église fut posée et bénie par Mgr Strambino, le 28 Mai 1682. L'église elle-même, avec ses 3 autels, fut consacrée le lundi de la Pentecôte, 8 Juin 1699, par Mgr Pierre de Montenach. (BERCHTOLD, 3<sup>me</sup> partie, p. 236.)

(\*\*) Une partie des donations faites dans ce but se trouvent consignées aux pages 21, 22 et 23 du *Rapport présenté au Conseil communal par l'administration générale des secours*. (FRIBOURG 1860, imprimé chez B. Galley.)

du gouvernement en date du 20 Septembre 1565, réduit à six membres. De nouvelles fondations permirent plus tard d'élever ce nombre à huit, savoir : quatre chanoines, dont l'un porte le titre de Recteur, deux chapelains et deux primissaires. C'est ainsi que nous les trouvons classés dans le *Status totius Cleri*, publié par Monseigneur de Lentzbourg, en 1790. — De nos jours, par suite de diverses circonstances, et entr'autres vu la pénurie du clergé, l'église de Notre-Dame n'est plus desservie que par quatre prêtres, dont trois chanoines et un chapelain. — Le droit de nommer les chanoines appartient, depuis 1801, au Conseil communal, sur une triple présentation : la part du Recteur pour le premier candidat, de la commission administrative seule pour le second, du Recteur et de la commission réunis pour le troisième. C'est aussi le Conseil communal qui choisit le Recteur, sans aucune présentation. Le chapitre nomme lui-même ses chapelains.

Le clergé de Notre-Dame a fourni au diocèse un grand nombre de prêtres distingués par leur piété \*

(\*) Pour ne pas faire une énumération trop longue, nous nous bornerons à citer : Mgr Pierre de Montenach, Recteur de Notre-Dame en 1656 ; promu à la prévôté de St.-Nicolas en 1680, et nommé évêque en 1688. — Jodocus de Reynold, élu

par leur science et par les fonctions importantes dont ils ont été revêtus.

Un privilège aussi honorable pour le clergé de Notre-Dame que précieux pour les fidèles qui visitent cette église, c'est son annexion à toutes les indulgences, à tous les privilèges et faveurs spirituelles de la Basilique pontificale de Latran à Rome. Le diplôme de concession où toutes ces grâces sont énumérées, a été obtenu pour la première fois en 1728. Il a été renouvelé depuis lors en 1743, et plus récemment encore en 1844.

Il existe deux autres privilèges accordés à l'église de Notre-Dame, trop importants pour pouvoir être passés sous silence. — Le premier c'est le droit que possèdent les membres du gouvernement de Fri-

Recteur en 1680, vicaire-général de Mgr Strambino et administrateur du diocèse de 1679 à 1688. Il obtint en 1690, la résignation du rectorat et se retira à Rome où il mourut de la manière la plus édifiante (*more sanctorum*), en 1706. — M. Franç. Nic. de Lentzbourg lui succéda comme Recteur et mourut en 1724. — Mgr Jph. Hub. de Boccard, aussi Recteur dès l'an 1724, accompagna en 1727 Mgr Cl. Ant. Duding dans son voyage à Rome et à son retour, après deux ans d'absence, il fut nommé vicaire-général, puis il succéda à ce même Mgr Duding, en 1745.

D'autres noms moins illustres, mais non moins intéressants, peuvent s'ajouter aux précédents : les recteurs d'Appenthal, Gendre et Gottofrey, ce dernier surtout si distingué par ses talents oratoires ; les chanoines Mœhr, Monveillard, etc.

bourg\*, en temps d'interdit général, de pouvoir entendre la messe à huis clos dans l'église de Notre-Dame, pourvu que ceux qui voudront profiter de ce privilège n'aient pas eux-mêmes été la cause spéciale de l'interdit. Ce privilège a été accordé en 1418, par Martin V, en mémoire de la réception magnifique que les Fribourgeois avaient faite à ce Souverain-Pontife, à son retour du concile de Constance. Espérons que les circonstances prévues dans la bulle ne se représenteront plus. Cependant si jamais l'interdit venait à être lancé sur la ville de Fribourg ou sur le canton, ce serait le cas de faire usage du privilège accordé à Notre-Dame.

L'autre faveur toute spéciale dont jouit cette église, c'est d'avoir un autel privilégié quotidien à perpétuité, en sorte que toutes les messes dites au maître-autel jouissent d'une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, pour qui le saint sacrifice a été spécialement offert\*\*. Ce privilège a été concédé le 12

(\*) Les membres du gouvernement, désignés dans la bulle comme pouvant jouir du privilège en question, sont les conseillers, les bannerets et le chancelier. (Voyez *Chronique fribourgeoise*, p. 171.)

(\*\*) Les deux autels de l'Assomption et du Rosaire sont pareillement privilégiés pour les membres défunts des Confréries de ce nom. — Pour la Congrégation des Dames, ce privilège a été accordé par Pie VI, en 1788.



des Calendés (20 novembre) 1613, par le Souverain-Pontife Paul V, pour reconnaître le dévouement que les magistrats de Fribourg avaient de tout temps témoigné au Saint-Siège et en mémoire de l'heureuse solution des difficultés qu'avaient rencontrées dans le principe l'admission des RR. PP. Capucins au sein de notre ville.

Après avoir retracé l'histoire du clergé de Notre-Dame et des privilèges qu'il a obtenus, parlons maintenant aussi de l'édifice matériel, et faisons connaître les transformations successives et les phases critiques par lesquelles il a passé.

L'érection de la chapelle de Notre-Dame en église publique, qui eut lieu en 1201, ne fit qu'accroître la dévotion des Fribourgeois et leur prédilection pour cet antique sanctuaire. Plusieurs familles ou corporations furent jalouses d'y avoir leur autel et de contribuer par des legs pies à la décence et à la splendeur du culte divin qui s'y célébrait. Grâce aux fondations qui se firent dans la suite des temps, on comptait en 1784 dans l'église de Notre-Dame douze autels, adossés la plupart à la muraille ou aux piliers. Le maître-autel, érigé sous le vocable de la Conception, appar-

tenait depuis des siècles à l'Hôpital de Fribourg. Les propriétaires des chapelles latérales avaient selon toute apparence la charge d'entretenir leur autel, et il est probable aussi que leur zèle les portait à s'imposer de temps en temps quelques sacrifices, pour faire des réparations à la voûte ou à une partie de la nef correspondante à leur autel.

Toutefois il nous serait impossible d'admettre, avec l'auteur d'un mémoire adressé tout récemment au Conseil communal et dont un exemplaire a dû être distribué à chaque bourgeois, que les propriétaires des chapelles fussent, eux seuls et principalement, les mainteneurs de la nef de Notre-Dame. Cette église existait déjà et un clergé lui était attaché, longtemps avant que de pieux fidèles aient eu la pensée de l'embellir en y érigeant des autels latéraux. Or, comment peut-on faire découler, de ce fait postérieur et accessoire, l'obligation d'entretenir la nef ou corps principal d'un bâtiment construit plusieurs siècles auparavant? La logique s'y oppose aussi bien que l'histoire. L'église de Notre-Dame n'a pas pu être bâtie sans qu'une personne morale quelconque se soit engagée à supporter tous les frais de son érection et à en assurer l'existence à perpétuité. Or, ce mainteneur attrité de Notre-

Dame, quel est-il sinon l'Hôpital de Fribourg, qui — comme nous l'avons vu — était autrefois annexé à notre église, et qui est redevable de son existence et de sa prospérité actuelle, aux quêtes organisées par les chapelains primitifs de Notre-Dame et aux legs reçus principalement en vue du sanctuaire de Marie. — Notre-Dame, il est vrai, a cessé d'être église de l'Hôpital, depuis que, pour des raisons de salubrité publique (BERCHTOLD, 3<sup>me</sup> partie, p. 235), on a jugé à propos de transporter cet établissement sur le quartier des Places. Mais cette séparation, que Notre-Dame n'a provoquée en aucune manière, est-elle une raison pour faire cesser les obligations imposées à l'Hôpital, à titre onéreux? Que le bon sens juge et que l'équité prononce \*!

(\*) Voyez à ce sujet la mémorable sentence rendue le 12 Février 1810, par le Petit-Conseil de Fribourg : « Cette autorité après avoir fait rechercher et inspecter tous les titres et documents, se trouvant en état de juger avec connaissance de cause, juge et prononce qu'il n'est pas permis d'envisager quelqu'un autre que l'Hôpital comme mainteneur de l'église de Notre-Dame. »

Le Petit-Conseil ajoute, il est vrai, et comme pour atténuer l'effet de sa condamnation : « Nous réservons expressément à l'Hôpital le droit et le bénéfice de faire valoir toute espèce de raisons qu'il pourra avoir à alléguer pour être déchargé de la maintenance de l'église de Notre-Dame, dans le cas où il s'agirait de sa reconstruction à neuf. » — Toute la conclusion à inférer de ces paroles est que dans le cas de réparations majeures ou d'une reconstruction à neuf, l'Hôpital pour-

En 1584, l'église de Notre-Dame fut pour la première fois rebâtie à neuf. En 1663, sur l'ordre du gouvernement, l'Hôpital dut refaire le clocher, et, quelques années plus tard, la sacristie. En 1667, l'église fut dotée d'un orgue, établi d'abord aux frais du clergé. A cet instrument primitif succéda plus tard un orgue de construction moderne, fabriqué par Mossier, le père de notre grand artiste. L'établissement du nouvel orgue et son entretien ont toujours été à la charge de l'Hôpital.

Le dix-huitième siècle, époque de scepticisme et d'abaissement moral, menaça plus d'une fois de sonner la dernière heure de l'antique sanctuaire de Notre-Dame. A différentes reprises, les évêques de Lausanne, toujours si zélés pour le culte de la Très-Sainte Vierge et pour la conservation de l'église qui lui est spécialement consacrée, se virent obligés de stimuler le zèle des Fribourgeois en faveur de ce vénérable édifice qui

rait éventuellement s'adresser aux tribunaux, pour être déchargé de l'obligation de maintenir l'église de Notre-Dame. Mais tant que cet édifice subsistera, toutes les réparations ordinaires et les travaux de simple maintenance sont à la charge de l'Hôpital.

On trouvera toutes ces raisons, et bien d'autres encore, développées avec une lucidité remarquable et une logique concluante dans un contre-mémoire que M. le Rd. Recteur de Notre-Dame vient d'adresser au Tit. Conseil communal.

tombait de vétusté. En 1755, en 1784, et plus tard en 1810, il avait été question de le démolir. Mais sans doute que du haut des Cieux l'auguste Vierge Marie s'intéressait à la conservation de son temple, et ce fut Elle qui, par une intervention trop visible pour être méconnue, fit avorter successivement toutes les combinaisons enfantées par un étroit esprit d'économie. En 1784, au moment où le marteau des démolisseurs, accélérant l'œuvre des siècles, se préparait à donner le dernier coup à Notre-Dame, cet édifice fut comme miraculeusement conservé, par la générosité d'un M. Antoine Vonderweid, lequel, dans son testament du 24 mai 1772, avait légué des immeubles qui devaient être vendus et le produit, après la mort de ses deux sœurs, appliqué aux réparations et à l'entretien de Notre-Dame. Le produit de ces ventes s'étant élevé à 18,000 écus, c'est-à-dire à plus de 65,000 frs. monnaie actuelle, l'écu étant compté à 25 batz, on se mit immédiatement à l'œuvre, et le 6 septembre 1787, Monseigneur de Lentzbourg put consacrer le maître-autel et ouvrir l'église à la célébration des offices. Les deux autels du Rosaire et de l'Assomption, qui représentaient les douze qu'on avait vus autrefois, n'étant pas encore achevés, furent consacrés par le même évêque, le 9 décembre 1789.

En 1852, l'existence de Notre-Dame fut de nouveau et plus sérieusement que jamais compromise. On vit alors se renouveler toutes les futiles objections qui s'étaient déjà fait jour plus d'un demi-siècle auparavant. Alors comme toujours, l'esprit frondeur et opposé au culte de Marie s'abritait derrière de misérables considérations administratives. On parlait d'économie, on trouvait que trois églises étaient trop rapprochées l'une de l'autre, on faisait valoir les agréments d'une place plus spacieuse, etc., etc. Avec des arguments de cette force il devait être facile d'égarer l'opinion publique. Mais les hommes qui rêvaient la démolition de l'église de Notre-Dame avaient compté sans leur hôte... Le bon sens et l'esprit éminemment catholique de notre bourgeoisie ne se laissèrent point prendre à des pièges pas assez habilement dissimulés, et certaines phrases intempestives des orateurs du parti hostile à l'église de Notre-Dame furent accueillies, comme elles le méritaient, par un immense concert de murmures, et le maintien de cette église fut voté par acclamations, à une immense majorité. Alors aussi la même Providence, qui, en 1784, s'était servie de M. Antoine Vonderweid, pour conserver cet antique sanctuaire de la Très-Sainte Vierge, inspira à un de

nos concitoyens la généreuse pensée de se porter caution de tous les frais qu'entraîneraient des réparations jugées indispensables. Le clergé de Notre-Dame de son côté fit un appel aux fidèles, et les travaux, confiés à un entrepreneur habile, furent exécutés avec élégance, et, nous avons tout lieu de le croire, avec solidité.

### MOTIFS D'ATTACHEMENTS

#### POUR L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME

Après ce vote solennel, disons mieux, après ce plébiscite du 19 Décembre 1852, il peut paraître superflu de démontrer l'utilité, l'importance religieuse de Notre-Dame. Si quelque malintentionné nous adressait des questions à ce sujet, il suffirait peut-être de lui répondre : « Le peuple fribourgeois a voulu le maintien de cette église, le peuple y a contribué de ses propres deniers... Et vous, qui vous dites démocrates, sachez au moins une fois dans votre vie vous incliner devant la volonté du peuple... »

Toutefois il ne sera pas inutile de consigner ici des

titres réels qui rendent le sanctuaire de Notre-Dame si vénérable et si précieux aux fidèles... Nous montrerons par là que le plébiscite du 19 Décembre 1852 ne fut pas l'effet d'un enthousiasme passager, ni d'un entraînement factice, mais le fruit des convictions les plus sincères et d'un attachement aussi légitime que traditionnel.

Notre-Dame, il est vrai, ne déploie ni les magnificences ogivales de Saint-Nicolas, ni les proportions grandioses de la nef des Cordeliers. C'est un sanctuaire plus modeste, élégant dans sa simplicité, et qui contribue, on ne peut mieux, à l'embellissement d'une des places les plus fréquentées de notre ville.

Voilà le côté purement extérieur. Elevons-nous maintenant à des considérations d'un ordre plus strictement religieux.

Il n'est pas rare de nos jours de rencontrer certains esprits malheureux, qui voudraient réduire le nombre des édifices sacrés; en attendant de pouvoir les supprimer tout-à-fait. A la place d'une église, ils aimeraient mieux voir une salle de jeu ou un théâtre, un temple de Moloch ou de Bacchus... L'aspect d'un clocher les importune, le son d'une cloche éveille en eux des remords, la vue de nos cérémonies religieuses, le

chant des mélodies grégoriennes les exaspèrent... Si ce sont là les dispositions de quelques-uns, grâces à Dieu, de tels hommes sont pourtant rares au sein de notre catholique cité, et ce n'est pas à eux non plus que s'adressent les considérations suivantes, dont ils ne saisiraient d'ailleurs probablement pas la portée.

1° Le premier motif du respect et de l'attachement que les Fribourgeois vouent à l'église de Notre-Dame, c'est son antiquité. — Toute famille se fait gloire d'honorer le berceau de ses ancêtres, alors même que souvent ce berceau n'est qu'uneasure informe et dégradée. Quel respect et quelle affection la famille fribourgeoise ne doit-elle donc pas porter au temple le plus ancien de notre ville, au temple où tant de générations sont venues prier et où nos ancêtres ont obtenu par l'intercession de Marie les faveurs célestes les plus signalées?... Notre-Dame fut autrefois église de l'Hôpital : pouvait-on placer ce charitable établissement sous de meilleurs auspices que sous le patronage de Celle qui est appelée à si juste titre la Santé des infirmes?... Enfin, ce qui doit augmenter dans plusieurs familles et corporations fribourgeoises, leurs sentiments de vénération pour l'église de Notre-Dame, c'est de penser que leurs ancêtres y avaient autrefois

droit de sépulture. De quel respect, de quels pieux sentiments ne doivent donc pas être animés les fidèles qui fréquentent l'église de Notre-Dame, en se rappelant que la cendre de tant de générations, la cendre de leurs ayeux peut-être, repose en paix depuis tant de siècles, sous les dalles vénérées de ce sanctuaire, que la bourgeoisie, par son vote du 19 Décembre 1852, a préservé d'une ruine et d'une profanation imminentes!...

2° Remarquons en second lieu que Notre-Dame est au centre de notre ville, la seule église construite en l'honneur de la Très-Sainte Vierge. Le culte de Marie est un des aspects les plus populaires et les plus poétiques sous lesquels se révèle le catholicisme. Le culte de Marie, c'est l'amour mêlé de respect que des enfants bien nés témoignent à leur mère. Moins profond et à une distance infinie des hommages d'adoration que nous rendons à Dieu le Père, le culte de Marie a pourtant je ne sais quoi de plus tendre et de plus expansif.

Toutes les villes catholiques ont toujours eu à cœur d'ériger des monuments publics de leur dévotion envers l'auguste Mère de Dieu. Paris montre avec orgueil les deux tours de sa métropole dédiée à Marie.

Lyon se confie en Notre-Dame de Fourvière et Marseille en Notre-Dame de la Garde. Genève enfin, renouant le noble faisceau des traditions catholiques interrompues par trois siècles d'oligarchie et d'intolérance, n'a pas cru mieux pouvoir inaugurer la résurrection du catholicisme au sein de ses murailles que par l'érection d'une splendide basilique sous le vocable de Notre-Dame. A l'instar de tant d'autres villes catholiques, il est tout naturel que Fribourg, lui aussi, possède une église dédiée à Marie. Aussi ne soyons pas surpris que le projet de démolition de ce sanctuaire ait rencontré dans la bourgeoisie de Fribourg une opposition aussi vive et aussi générale. Ce que nous avons vu à Fribourg le 19 Décembre 1852, se passerait, nous n'en doutons pas, dans toute autre ville catholique, si des circonstances semblables venaient à se présenter. Si à Lyon, par exemple, ou à Marseille, le bruit venait soudain à se répandre que l'on complète la destruction de Notre-Dame de Fourvière ou de Notre-Dame de la Garde, quels sacrifices ne s'imposerait-on point pour la conservation de ces vénérables monuments? Qui sait même si le zèle ardent des populations ne se porterait pas à quelque excès regrettable? — L'attachement du peuple fri-

bourgeois pour le sanctuaire de Notre-Dame n'est sans doute pas moindre et il saurait bien le montrer dans l'occasion. Mais, nous avons tout lieu de l'espérer, les mauvais jours de 1852 ne se reproduiront plus et Notre-Dame sera désormais à l'abri de semblables dangers. Le parti qui voulait jadis détruire cette église aura enfin compris que c'est en vain qu'on s'attaque au sanctuaire de Marie. Tant de menaces, tant de projets de démolition, toujours couronnés du même insuccès, auront fait voir même aux moins clairvoyants que le doigt de Dieu est là. On a vu se vérifier dans la conservation quasi miraculeuse de Notre-Dame, ce que de naïfs légendaires du Moyen-âge nous rapportent au sujet de certaines images ou statues de la Très-Sainte Vierge que l'on avait voulu déplacer, afin de les mettre plus en évidence dans des sanctuaires plus richement ornés ou d'un accès plus facile pour les fidèles. Vaines tentatives \*! On trouvait chaque matin que la statue ou l'image miraculeuse avait été

(\*) Le miracle auquel nous faisons allusion en ce moment est extrait d'un charmant recueil de légendes sur la Ste. Vierge, publié il y a un certain nombre d'années, par J. Collin de Plancy. (Notre-Dame des Epines fleuries.) — L'histoire du moyen-âge est toute remplie de récits de ce genre, auxquels ne s'attache qu'une autorité purement humaine, mais qui sont consignés dans des monuments trop nombreux et trop authentiques pour pouvoir être totalement révoqués en doute.

reportée, par une main inconnue, à son emplacement primitif. C'est de la même manière, on peut dire, que l'on a vu échouer tous les projets de détruire ou de transférer l'église de Notre-Dame.

3° Mais laissons là ces considérations qui sont plutôt de convenance et de sentiment, et, abordant le côté pratique, faisons voir les nombreux avantages que procure aux fidèles l'église de Notre-Dame.

S'il s'agissait d'un sanctuaire abandonné, sans utilité directe pour le public, on comprendrait que les fidèles ne missent aucun intérêt à sa conservation, et on s'expliquerait en un certain sens les dédains de certains esprits forts qui, mécontents du vote du 19 Décembre 1852, appliqueraient volontiers à l'église de Notre-Dame ces paroles de l'Evangile au sujet du figuier improductif : *Ut quid terram occupat?* Pourquoi occupe-t-il cette place? Mais, grâce à Dieu, ce reproche tomberait cette fois-ci absolument à faux. Notre-Dame est au sein de notre ville, une des églises les plus fréquentées, soit pour l'assistance aux divins offices, soit pour la réception des sacrements, soit enfin par les nombreuses confréries dont elle est le siège (\*).

\* Nous croyons être agréable à nos lecteurs et utile aux fidèles en donnant l'horaire des messes et des offices à Notre-Dame. Tous les dimanches et fêtes de la Vierge, messe matinale

La parole de Dieu est annoncée fréquemment dans l'église de Notre-Dame. Tous les premiers dimanches de chaque mois et aux fêtes chômées de la Vierge, un R. P. Capucin fait une instruction, suivie d'une procession solennelle en l'honneur du Saint-Rosaire. La Confrérie de ce nom a été érigée le 1<sup>er</sup> Juillet 1617, par le R. P. Philippe Tanner, une des gloires de l'Ordre des Capucins, mort en odeur de sainteté le 31 Mars 1656. Les statuts de cette confrérie, rédigés par le P. Gardien *Domínico a Foro-Tiberii*, furent confirmés en 1657 « pour détourner la colère céleste. » — Le troisième dimanche, à l'issue des vêpres, il y a sermon

à 5 heures; — deuxième messe à 5 1/2 heures; — grand'messe à 7 1/2 heures (excepté pendant l'aveugle où elle a lieu à 5 1/2 heures); — messe basse à 8 1/2 heures.

Les jours d'œuvres, il y a des messes à heures fixes, à 5 1/2 heures; à 8 heures en hiver et 7 1/2 en été. (La saison d'été commence le premier dimanche après Pâques et se termine au Rosaire, 1<sup>er</sup> dimanche d'Octobre).

Tous les dimanches et fêtes, et tous les jeudis de l'année, ainsi que tous les jours de l'Avent, les vêpres ont lieu à 2 1/2 heures. — Tous les dimanches, après les vêpres, et le jeudi, après le chant des Complies, il y a bénédiction du Saint-Sacrement. — Mais pendant le Carême, tous les jours et les jeudis pendant la saison d'été, le chant des Complies et la bénédiction n'ont lieu qu'à six heures du soir.

Il est à remarquer que plusieurs de ces messes ou offices, entr'autres la messe basse des jours d'œuvres à 7 1/2 ou 8 heures, et les prières du Carême, sans être strictement obligatoires, n'ont été introduites que par la bienveillance du Clergé, pour se prêter plus facilement à la dévotion des fidèles.

français pour la Congrégation dite des Dames, et très-fréquemment il y a avant les vêpres des instructions tantôt en français, tantôt en allemand, pour la Congrégation des hommes mariés, autrement dite de Messieurs les bourgeois (*Herren Bürgern* et sous l'ancien régime *Herren und Bürgern*). Ces deux Congrégations érigées en 1581, sous le vocable de l'Assomption, n'en formaient primitivement qu'une; mais elles furent, par les soins du vénérable Père Canisius, subdivisées en deux branches, dès l'année 1583.

Parmi les confréries de Notre-Dame, une des plus récentes, et qui n'est pas la moins féconde en résultats consolants, c'est celle du Saint et Immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs. Elle a été érigée en 1841, et affiliée à l'Archiconfrérie de ce nom, établie par le pieux abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires à Paris, dont les fidèles ont appris dernièrement la mort précieuse devant le Seigneur. Le sermon de l'Archiconfrérie a lieu le quatrième dimanche à l'issue des vêpres, pour remplacer la congrégation de la Bonne-Mort, au Collège, lorsque le mois compte cinq dimanches, ce qui arrive environ quatre ou cinq fois par an.

Pour compléter cet aperçu des dévotions de Notre-

Dame, nous mentionnerons encore l'office ou messe votive solennelle de la Vierge, qui se chante tous les jours de l'Avent, à 5 1/2 heures, et qui est suivie trois fois par semaine d'une instruction faite par un R. P. Capucin. Un grand nombre de domestiques et de personnes appartenant à la classe ouvrière y assistent chaque fois. Enfin il ne faut pas oublier les exercices quotidiens du mois de Marie, fondés en 1828, par la générosité d'une demoiselle de Bocard, qui donna à cet effet une somme de trois cents francs, vieux taux. Ces exercices n'ont jamais été aussi fréquentés que cette année-ci, grâce surtout au zèle de Mgr notre Evêque et de M. le chanoine Cosandey, supérieur du Séminaire, lesquels veulent bien dérober quelques instants à leurs graves occupations, pour venir dans notre église faire entendre la parole de Dieu.

Nous avons, semble-t-il, suffisamment démontré les titres de Notre-Dame au respect et à l'attachement du peuple fribourgeois. Nous avons fait voir que cette église est respectable: 1° par son ancienneté; 2° par sa qualité d'église consacrée à la Très-Sainte Vierge, et 3° par les avantages religieux que les fidèles en retirent. — Quoique située entre Saint-Nicolas et les Cordeliers, Notre-Dame n'entrave en aucune façon le



service divin qui se célèbre dans ces deux églises. Elle a sa mission à part, nettement désignée. Elle est le sanctuaire de la Très-Sainte Vierge et le siège principal de ses confréries. Supprimez Notre-Dame, et l'un des foyers les plus efficaces de la vie chrétienne et spirituelle serait éteint. Voilà sans doute l'unique motif pour lequel l'Enfer a si souvent conspiré la ruine de cette église.

Si telle a été jusqu'à nos jours l'importance religieuse de Notre-Dame qui sait si, dans la suite des temps, et grâce à une meilleure organisation du service paroissial, elle ne sera pas appelée à rendre encore de plus grands services? Il ne faut pas se le dissimuler, même après l'établissement des voies ferrées, il restera encore beaucoup de choses à faire pour la prospérité du canton de Fribourg; et l'accroissement probable de la population augmentera, plutôt qu'elle ne fera diminuer, les besoins religieux. Plus on aura travaillé pour la satisfaction des intérêts matériels, et plus aussi on sentira la nécessité d'opposer un contre-poids aux tendances matérialistes de l'époque, une digue au flot toujours croissant des doctrines socialistes et anarchiques. Ce contre-poids, cette digue, où les trouvera-t-on plus sûrement que dans la multitude

de nos églises? C'est là que les citoyens viendront apprendre l'obéissance aux lois, le respect de la propriété, le pardon mutuel des injures. C'est dans ces bienheureuses oasis du recueillement que les âmes blâsées des jouissances terrestres ou fatiguées de l'agitation et des tumultes du monde viendront se retremper aux sources vivifiantes de la prière et goûter une paix meilleure que toutes les fausses délices du siècle. Or, parmi toutes ces maisons de prière, une de celles que les Fribourgeois affectionneront toujours le plus vivement, ce sera celle qui élève son modeste frontispice et la blanche coupole de son clocher, comme un symbole d'innocence et un gage d'attachement envers l'auguste Mère de Dieu.



20  
Post-scriptum.

La démolition de l'église de N<sup>o</sup> Dame fut de nouveau mise sur le tapis le 26 septembre 1875 et acceptée cette fois-ci par l'assemblée bourgeoise à une majorité de 102 contre 29 voix. Mais soit que la Vierge Marie ait continué du haut du ciel à protéger son sanctuaire, soit pour d'autres motifs, il ne fut pas donné suite à cette décision taxée par plusieurs de Vandalesque.

En 1884 Notre-Dame, avec ses fondations pies et ses capitaux évalués à 40,000 fut mise à la disposition de l'évêque de Lausanne qui prit à sa charge la desservance et l'entretien de ladite église. La Ville renonça dès lors au droit qu'elle avait de nommer les chanoines et ceux-ci à leur tour furent libérés des offices qu'ils devaient chanter jadis à l'Hôpital, ainsi que de toute obligation vis à vis de ce charitable Etablissement.

